

# CONSTRUIRE SON DUERP

MANAGEMENT S&ST



Nathalie VAN CELST  
AMN CONSEIL ET FORMATION



## CONSTRUIRE SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

*(Durée : 1 jour (07 heures))*

### **Public**

Personnes affectées à des missions de gestion de la prévention

### **Prérequis**

Aucun

### **Objectifs**

- Identifier et évaluer les risques propres à l'entreprise
- Identifier une méthodologie d'élaboration du DUERP et assurer le suivi
- Etablir un plan d'actions en fonction des résultats de l'évaluation des risques

### **Contenu**

#### **Comprendre le dispositif global du DUERP**

- Définitions
- Enjeux du DUERP, acteurs pour son élaboration
- La loi santé travail 2022

#### **Évaluer les risques professionnels**

- Diagnostic et hiérarchisation

#### **Rédiger et organiser le DUERP**

- Retranscrire et ordonner les résultats de l'évaluation des risques
- Assurer le suivi régulier du DUERP

#### **Élaborer le plan d'actions**

- Définir et planifier les mesures de prévention

### **Méthodes et outils**

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques de l'entreprise

---

**AMN Conseil et Formation**

**19 rue Copernic - 13200 ARLES**

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - [www.amn-conseil-formation.fr](http://www.amn-conseil-formation.fr)



### Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

### Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 07 heures soit 1 jour

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

### Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

<b>PROGRAMME DE FORMATION</b> <b>CONSTRUIRE SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS</b>
--

<b>JOUR 1</b>	
9h00 – 12h30	Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation <b>Comprendre le dispositif global du DUERP</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définitions</li><li>• Enjeux du DUERP, acteurs pour son élaboration</li></ul>
13h30 – 17h00	<b>Évaluer les risques professionnels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Diagnostic et hiérarchisation</li></ul> <b>Rédiger et organiser le DUERP</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Retranscrire et ordonner les résultats de l'évaluation des risques</li><li>• Assurer le suivi régulier du DUERP</li></ul> <b>Élaborer le plan d'actions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Définir et planifier les mesures de prévention</li></ul> <b>Bilan de fin de formation</b>